



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Dixième session

Genève, 24 janvier-4 février 2011

Résumé établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 15 c) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme*

Sao Tomé-et-Principe

Le présent rapport est un résumé de deux communications de parties prenantes¹ à l'Examen périodique universel. Il suit la structure des directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Il ne contient pas d'opinions, de vues ou de suggestions de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ni aucun jugement ou décision concernant des allégations précises. Les sources des renseignements figurant dans le résumé sont systématiquement indiquées dans les notes et, dans la mesure du possible, les textes originaux n'ont pas été modifiés. L'absence de renseignements concernant des questions spécifiques ou le traitement succinct de celles-ci tient peut-être à l'absence de communications des parties prenantes. Le texte intégral de toutes les communications reçues peut être consulté sur le site Internet du HCDH. Pour établir le rapport, il a été tenu compte de la périodicité du premier cycle de l'Examen, qui est de quatre ans.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

I. Renseignements d'ordre général et cadre

s.o.

II. Promotion et protection des droits de l'homme dans le pays

Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme

1. Droit à la vie et à la sécurité de la personne

1. L'Initiative mondiale pour mettre un terme à tous les châtiments corporels infligés aux enfants (GIEACPC) relève que les châtiments corporels sont légaux dans le cadre familial. En vertu de l'article 86 de la loi n° 2/77, les parents ont le droit de punir leurs enfants. Il n'existe pas de définition juridique précise de ce qui constitue la maltraitance ni de loi spécifique visant la maltraitance des enfants ou la violence au sein de la famille. Le Code pénal offre une protection contre les agressions physiques générales, mais les dispositions concernées ne sont pas interprétées comme interdisant les châtiments corporels dans l'éducation des enfants. Selon la GIEACPC, les châtiments corporels ne sont pas expressément interdits comme mesure disciplinaire dans les établissements pénitentiaires ou les institutions assurant une protection de remplacement². La GIEACPC souligne qu'il importe d'interdire tous les châtiments corporels d'enfants dans tous les environnements, y compris au foyer, et recommande vivement au Gouvernement d'adopter une législation à cette fin, visant notamment l'abrogation du «droit de punir» les enfants³.

2. Droit au respect de la vie privée, au mariage et à la vie de famille

2. Dans leur communication conjointe n° 1, la Pan Africa ILGA, l'International Gay and Lesbian Human Rights Commission, ARC international et l'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), se sont félicitées du soutien affiché par Sao Tomé-et-Principe à l'égard de la déclaration conjointe de l'Assemblée générale concernant les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, et l'ont exhorté à mettre sa législation en conformité avec cet engagement et les obligations internationales qui lui incombent en abrogeant les dispositions qui érigent en infraction les activités sexuelles entre des adultes consentants du même sexe⁴.

III. Progrès, meilleures pratiques, difficultés et contraintes

s.o.

IV. Priorités initiatives et engagements nationaux essentiels

s.o.

V. Renforcement des capacités et assistance technique

s.o.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org.

Civil society

JS1 Joint Submission No. 1 by Pan Africa ILGA; International Gay and Lesbian Human Rights Commission, ARC International and International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), Geneva, Switzerland;
GIEACPC Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, London (UK).

² GIEACPC, p. 2.

³ GIEACPC, p. 1.

⁴ JS1, p. 4.
